



Élection du préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut

L'élection du préfet de la MRC des pays d'en haut au scrutin universel a lieu à la même date que l'élection municipale.

En conséquence le calendrier électoral de la municipalité coïncide avec celui de la MRC.

Pour voter le nom de l'électeur doit être sur la liste électorale.

Les résidents sont inscrits sur la liste permanente du Directeur général des élections dans leur ville de résidence.

Les non-résidents doivent demander que leur nom soit inscrit à la liste électorale en complétant le document **« Formulaire pour les non domiciliés »**.

Leur demande est alors utilisée à la fois pour la liste électorale municipale et la liste électorale de la MRC.

Lorsqu'un propriétaire possède des immeubles dans plus d'une municipalité sur le territoire de la MRC il n'est inscrit qu'une fois sur la liste électorale de la MRC et ce dans la Municipalité dont l'immeuble à la plus grande valeur.

Pour toute information sur l'élection du préfet veuillez communiquer avec la Présidente d'élection de la MRC des Pays d'en Haut au 450 229 6637